

## Plan Lumière - Programme 1998

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Lors de sa séance du 23 juin 1997, le Conseil Municipal décidait, dans le cadre du Plan Lumière, de mettre en valeur, en priorité, la Citadelle et les quais délimitant la Boucle du Doubs.

La première tranche, en 1997, a permis l'illumination des remparts côté Tarragnoz et côté Rivotte de la Citadelle pour un coût de 2 131 861,43 F incluant la mission de l'Atelier Roland JEOL, concepteur lumière retenu pour cet édifice.

Afin de compléter l'installation, il est proposé, en 1998, de réaliser les éclairages du Front Saint-Etienne et du Front Royal. Ce complément permettra une vision nocturne de la Citadelle, notamment depuis les Glacis et la Gare Viotte.

Le programme 1998 devrait également permettre de réaliser une première tranche des quais, de part et d'autre du Pont Battant.

Le financement prévu au budget primitif de 1998 est de 1 000 000 F auquel il convient d'ajouter la part d'EDF (800 000 F), conformément aux accords signés en 1996.

La Commission Patrimoine propose la ventilation suivante de ce crédit :

- 1 <sup>ère</sup> tranche de la Citadelle (solde du marché)	200 000 F
- Citadelle - Front Royal et Front de Secours	500 000 F
- Quais de la Boucle du Doubs :	
Concepteur Lumière	100 000 F
Travaux	<u>1 000 000 F</u>
<b>Total</b>	<b>1 800 000 F</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s), permettant la réalisation complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

- de solliciter la participation d'EDF conformément à la charte de partenariat, soit 800 000 F calculée pour une part Ville de 200 000 F (solde exercice 1997) et de 1 000 000 F en 1998, à inscrire en recettes au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, au chapitre 90.64.1326.95002/30900 et en dépenses au chapitre 90.64.2315.95002/30900.

**«M. LE MAIRE** : «Je tiens à souligner l'intéressante participation d'EDF, 800 000 F, qui représentent 40 % de la dépense. Il nous reste encore 3 ans pour prévoir l'illumination d'autres secteurs de la Ville, toujours avec la participation d'EDF».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.*